

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit Dégraissant citrus - 3.78 L

Autres moyens d'identification

Item# 1750381 Code de produit

Usage recommandé Dégraisseur d'usage général

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabriqués ou vendus par:

CRC Canada Co. Nom de la société Adresse 83 Galaxy Blvd Unité 35 - 37

Toronto, ON M9W 5X6

Canada

Téléphone

Information générale 416-847-7750

Urgence 24 heures (CHEMTREC)

800-424-9300 (Canada)

Site Web www.crc-canada.ca

Support.CA@crcindustries.com Courriel

2. Identification des dangers

Dangers physiques Liquides inflammables Catégorie 3

> Dangers physiques non classifiés ailleurs Catégorie 1 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 Cancérogénicité Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Catégorie 3 - effets narcotiques

Danger par aspiration Catégorie 1 Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 1 **Dangers environnementaux**

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 1

long terme

Éléments d'étiquetage

Dangers pour la santé



Mention d'avertissement

Mention de danger

Danger

Liquide et vapeur inflammables. Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Susceptible de provoquer le cancer. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom de la matière : Dégraissant citrus - 3.78 L SDS CANADA 1 / 10

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. Recueillir le produit répandu.

Stockage

Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
d-limonène		5989-27-5	45 - 70
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	15 - 40
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		64742-48-9	15 - 40
Térébenthine		9005-90-7	3 - 7
beta-myrcene		123-35-3	0.1 - 1

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire

vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de

l'estomac dans les poumons.

2 / 10

Item# 1750381 Version n°: 01 Date d'émission : 02-Juillet-2019

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rincant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudres chimiques. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles. équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiquement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

SDS CANADA 3 / 10 Item# 1750381 Version n°: 01 Date d'émission : 02-Juillet-2019

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2) Composants Valeur **Forme Type** TWA Distillats légers (pétrole), 200 mg/m3 Vapeur. hydrotraités (CAS 64742-47-8)

Nom de la matière : Dégraissant citrus - 3.78 L SDS CANADA 4 / 10

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants **Forme** Valeur Type Distillats légers (pétrole), TWA 200 mg/m3 Non aérosol. hydrotraités (CAS 64742-47-8)

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants Valeur Type TWA Naphta lourd (pétrole), 525 mg/m3

hydrotraité (CAS 64742-48-9)

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants Valeur **Type** Distillats légers (pétrole). 15 minutes 250 mg/m3 Vapeur. hydrotraités (CAS 64742-47-8) 8 heures 200 mg/m3 Vapeur.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doit être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants de protection en: Nitrile. Caoutchouc.

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Porter un vêtement de protection **Autre**

approprié.

Protection respiratoire S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites

d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est

indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. **Dangers thermiques**

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide. **Forme** Liquide. Incolore. Couleur Agrumes. Odeur Seuil olfactif Non disponible.

SDS CANADA

pH Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

-96 °C (-140.8 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition

157.2 °C (315 °F) estimation

Point d'éclair 37.8 °C (100 °F) Setaflash

Taux d'évaporation Rapide.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

0.7 % estimation

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

6.1 % estimation

Tension de vapeur 2.5 hPa estimation

Densité de vapeur > 1 (Air = 1)

Densité relative 0.82

Solubilité

Solubilité (eau) Négligeable.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau Température

232.2 °C (450 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Pourcentage de matières

volatiles

78.9 % estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Contact avec

des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Alcalis. Agents réducteurs. Acides forts. Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone. Hydrocarbures.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute

inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut

provoquer une pneumonie chimique grave.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et toxicologiques

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer

une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Nom de la matière : Dégraissant citrus - 3.78 L Item# 1750381 Version n°: 01 Date d'émission : 02-Juillet-2019

SDS CANADA

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

Aiguë

Cutané

DL50 Rat > 2000 mg/kg

Orale

DL50 Rat > 5000 mg/kg, 2.5 heures

d-limonène (CAS 5989-27-5)

<u>Aiguë</u> Cutané

DI 50 Lapin 5 g/kg

Orale

DL50 Rat 4400 mg/kg

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg

Orale

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire. Sensibilisation cutanée Peut provoguer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

beta-myrcene (CAS 123-35-3) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

d-limonène (CAS 5989-27-5) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Peut provoguer somnolence et des vertiges.

Toxicité pour certains organes

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SDS CANADA 7 / 10

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets Effets chroniques

chroniques.

Non classé.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

Aquatique

Aiguë

Crustacés CE50 Puce d'eau (daphnia magna) > 1000 mg/l, 48 heures Poisson CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus > 1000 mg/l, 96 heures

mykiss)

Nom de la matière : Dégraissant citrus - 3.78 L

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves d-limonène (CAS 5989-27-5) Aquatique CL50 0.619 - 0.796 mg/l, 96 heures Poisson Vairon à grosse tête (Pimephales promelas) Aiguë Crustacés CE₅₀ Puce d'eau (daphnia magna) 0.421 mg/l, 48 heures Poisson CL50 Vairon à grosse tête (Pimephales 0.619 - 0.796 mg/l, 96 heures promelas) Térébenthine (CAS 9005-90-7)

Aquatique

Aiguë

Crustacés CE₅₀ Puce d'eau (daphnia magna) 10 - 100 mg/l, 48 heures

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

beta-myrcene 4.17 d-limonène 4.232

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU LIN1993

Désignation officielle de

transport de l'ONU

Liquide Inflammable, N.O.S. (d-limonene, petroleum distillates), POLLUANT MARIN

Classe de danger relative au transport

3 Classe Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage Dangers environnementaux Oui.

Précautions spéciales pour

Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler. l'utilisateur

Dispositions particulières 16

IATA

UN1993 **UN** number

Flammable liquids, n.o.s. (d-limonene, petroleum distillates) **UN proper shipping name**

Transport hazard class(es)

3 Class Subsidiary risk Yes. **Environmental hazards** Ш Packing group 3L **ERG Code**

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only

Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN1993

UN proper shipping name Flammable liquids, n.o.s. (d-limonene, petroleum distillates), MARINE POLLUTANT

Transport hazard class(es)

3 **Class** Subsidiary risk Ш Packing group

Environmental hazards

Marine pollutant Yes. F-E, S-E **EmS**

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)* Australie Inventaire australien des substances chimiques (AICS) Oui Canada Liste intérieure des substances (LIS) Oui Canada Liste extérieure des substances (LES) Non

Nom de la matière : Dégraissant citrus - 3.78 L SDS CANADA Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)* Chine Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

(IECSC)

Europe Inventaire européen des substances chimiques commerciales Oui

existantes (EINECS)

Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Europe Non Non

Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Japon

(ENCS)

Oui Corée Liste des produits chimiques existants (ECL)

Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Oui

Philippines Inventaire philippin des produits et substances chimiques

(PICCS)

Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

02-Juillet-2019 Date de publication

Version n° 01

Autres informations CRC # 598B/1002631

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC

Canada Co..

Informations relatives à la

Avis de non-responsabilité

révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise

Identification des dangers: Symboles GHS Identification des dangers: Autres dangers

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples

Données écologiques: Effets écotoxicologiques

GHS: Classification

Nom de la matière : Dégraissant citrus - 3.78 L

Oui